

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2015/05/07/2015031295/justel>

Dossier numéro : 2015-05-07/06

Titre

7 MAI 2015. - Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale déterminant les organisations représentatives des classes moyennes, des employeurs, du secteur non-marchand et des travailleurs susceptibles d'être représentées au Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale et fixant le nombre de membres qui leur est attribué

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 12-03-2020 inclus.

Source : REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Publication : Moniteur belge du 20-05-2015 page : 26850

Entrée en vigueur : 20-05-2015

Table des matières

Texte

[Abrogé] <ARR 2020-03-05/03, art. 4, 002; En vigueur : 22-03-2020>